



---

# VILLE DE QUÉBEC

Agglomération de Québec

---

RÈGLEMENT R.A.V.Q. 360

**RÈGLEMENT DE L'AGGLOMÉRATION MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT 207 CONCERNANT LE SCHÉMA  
D'AMÉNAGEMENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE  
QUÉBEC RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT D'UNE AIRE  
D'AFFECTATION URBAINE À MÊME UNE PARTIE D'UNE AIRE  
D'AFFECTATION ESPACE VERT DANS LE SECTEUR DE  
L'INTERSECTION DE LA ROUTE JEAN-GAUVIN ET DE LA RUE  
DE L'HÉTRIÈRE DANS L'ARRONDISSEMENT LAURENTIEN**

---

**Avis de motion donné le 21 mai 2008  
Adopté le 17 juin 2008  
En vigueur le 21 août 2008**

---

## **NOTES EXPLICATIVES**

*Ce règlement modifie le schéma d'aménagement afin d'agrandir une aire d'affectation « urbaine » à même une aire d'affectation « espace vert » afin de permettre l'utilisation, à des fins urbaines, du secteur situé à l'intersection de la route Jean-Gauvin et de la rue de l'Hêtrière, dans l'arrondissement Laurentien.*

## **RÈGLEMENT R.A.V.Q. 360**

### **RÈGLEMENT DE L'AGGLOMÉRATION MODIFIANT LE RÈGLEMENT 207 CONCERNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT D'UNE AIRE D'AFFECTION URBAINE À MÊME UNE PARTIE D'UNE AIRE D'AFFECTION ESPACE VERT DANS LE SECTEUR DE L'INTERSECTION DE LA ROUTE JEAN-GAUVIN ET DE LA RUE DE L'HÊTRIÈRE DANS L'ARRONDISSEMENT LAURENTIEN**

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION,  
DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- 1.** La carte annexe A du *Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec* et ses amendements est modifiée par l'agrandissement de l'aire d'affectation « urbaine » à même une partie de l'aire d'affectation « espace vert » située à l'intersection de la route Jean-Gauvin et de la rue de l'Hêtrière, laquelle est réduite d'autant, tel qu'il appert du plan numéro RAVQ360A01 de l'annexe I du présent règlement.
- 2.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

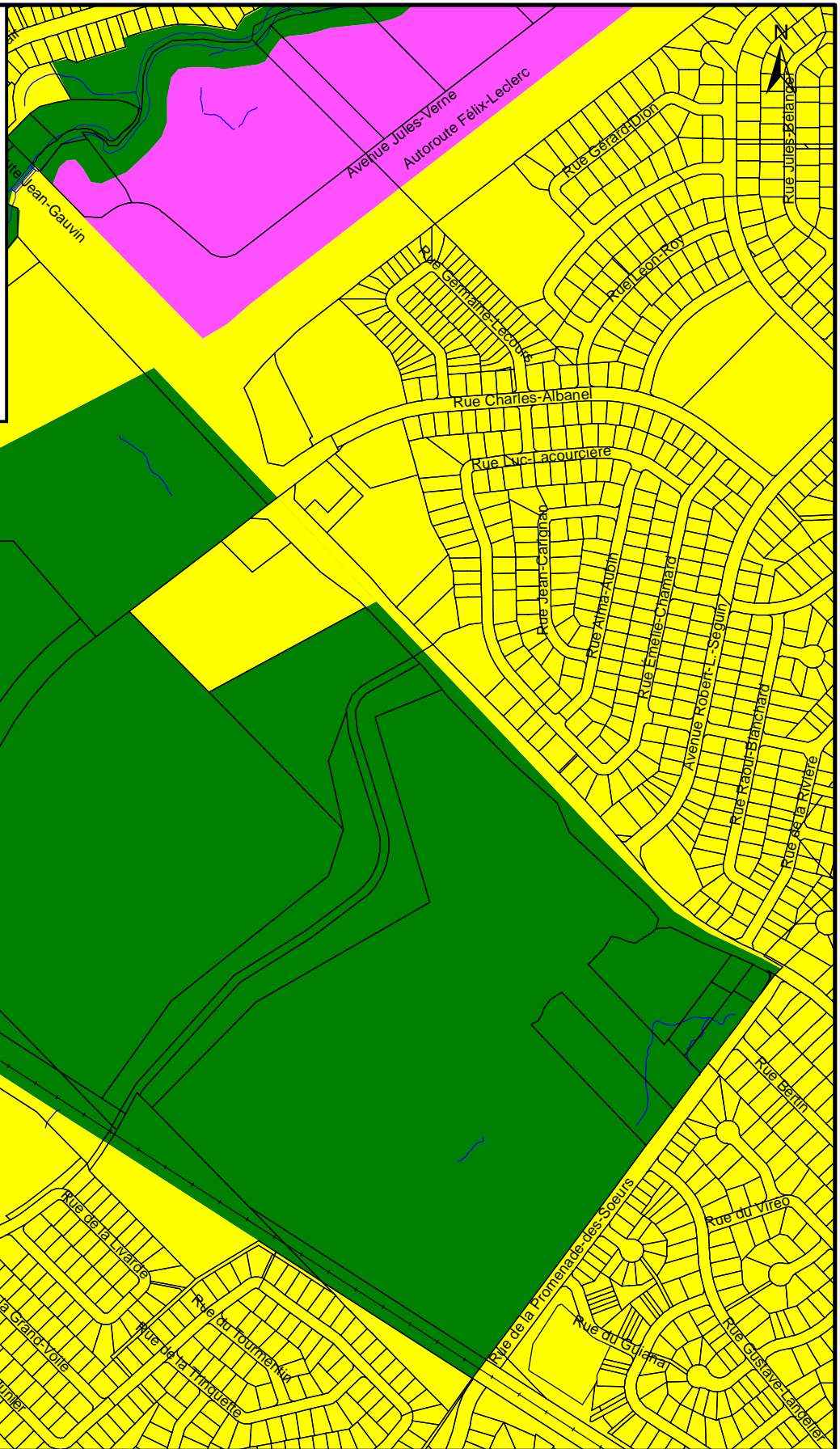
ANNEXE I

*(article 1)*

PLAN NUMÉRO RAVQ360A01

## Grandes affectations du sol

- Aire de centre-ville
- Aire de centre majeur d'activité
- Aire commerce majeur
- Aire d'industriel
- Aire d'espace vert
- Aire corridor structurant
- Aire urbaine
- Aire forestière
- Grève 500 m
- Voir Annexe K



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
DIVISION DE L'URBANISME**

### RÈGLEMENT 207 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC EXTRAIT DE LA CARTE ANNEXE "A" - LES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL

Date du plan :	<u>2008-04-18</u>	No du plan :	<u>RAVQ360A01</u>
No du règlement :	<u>R.A.V.Q. 360</u>	Mise en vigueur :	_____
Préparé par :	<u>M.M.</u>	Échelle :	<u>1:8 000</u>

Directeur  
Service de l'aménagement du territoire

## **Avis de motion**

*Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le schéma d'aménagement afin d'agrandir une aire d'affectation « urbaine » à même une aire d'affectation « espace vert » afin de permettre l'utilisation, à des fins urbaines, du secteur situé à l'intersection de la route Jean-Gauvin et de la rue de l'Hétrière, dans l'arrondissement Laurentien.*

*Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.*